

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1393)

## AMENDEMENT

N ° CD8

présenté par

M. Sermier, Mme Bassire, Mme Beauvais, M. Descoeur, M. Emmanuel Maquet, M. Lorion,  
M. Menuel, M. Saddier, M. Vatin et M. Vialay

-----

### ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.